

Comité de Programmation LEADER Ardèche³

Relevé de décisions du Comité de programmation N°16 du 08/03/2018 au Cheylard (Pôleyrieux)

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER, Pierre CHAPUIS, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER, Jean-Luc BOULON, Dominique COUTURIER, Patrick PRIEZ ;
- Communauté de communes : Catherine FAURE.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 7

Membres privés :

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELOT, Renzo CATTANEO ;
- Initiative 26.07 / Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice : Bertrand ROUSSELLE ;
- Expert en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Association Méz'Art : Hubert-Marie PITEUX ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;
- Association Savoirs de Terroirs / Collectif les Atypiks : Bertrand ROYER, Lisa GIMENEZ.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 8

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Agnès HOCQUET ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE ;
- Communauté de communes : Robert VIELFAURE ;
- Agri Bio Ardèche / Chambre d'Agriculture : Lynda BOUET, Christel CESANA ;
- Association AMESUD : Nicole KOPP ;
- Experte en patrimoine naturel : Laurence JULLIAN ;
- Association Mézenc-Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET.

Membre invitée – Autorité de Gestion : Sandrine GENEST, Conseillère Régionale.

Membres invités de l'atelier « jeunesse et gouvernance »

- Julien SUEUR ;
- Emma LESEC.

Techniciens présents :

- Autorité de Gestion : Natacha SALLES ;
- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Jérôme DAMOUR, Mélanie CLIDIÈRE, Florence DODET.

En amont du Comité de programmation, les membres sont accueillis dès 17h par Catherine FAURE (Vice-présidente de la Communauté de communes Val'Eyrieux) au sein de la pépinière d'entreprises de Val'Eyrieux : **Pôle Eyrieux**, située au Cheylard. Ils sont ensuite accompagnés par Florent Soubrillard, directeur du pôle économique de Val'Eyrieux, qui leur présente Pôle Eyrieux, ses missions, les entreprises et activités accueillies, dont l'école de codeurs, pour finir par une visite du Fablab « La Fabritech ».

La séance débute à 18h00.

1) Accueil

Lorraine CHENOT accueille les personnes participant pour la 1^{ère} fois au Comité de programmation :

- Jean-Luc BOULON, Dominique COUTURIER et Patrick PRIEZ, désignés en décembre dernier pour siéger au titre du Syndicat Mixte Centre Ardèche ;
- Natacha SALLES, correspondante technique de l'Autorité de gestion pour notre GAL, en remplacement d'Antonin DELISLE.

Sont également accueillis en tant qu'observateurs deux jeunes ayant également participé aux auditions du 8 février :

- Emma LESSEC,
- Et Julien SUEUR, déjà habitué à participer à notre Comité.

2) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 21 membres sont présents. Parmi eux, 15 membres, dont 8 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

Hubert-Marie PITEUX quitte la séance à 19h15. Frédéric GOLDBERG et Michel CAHEN quittent la séance à 20h. Le double quorum est maintenu jusqu'à la levée de la séance (12 membres votants dont 6 membres privés).

3) Agenda et actualité du GAL

• Agenda du GAL

Les prochaines échéances du GAL sont rappelées :

Date des Comités de programmation LEADER	Date d'envoi du dossier de séance	Date des auditions
Judi 5 juillet 2018 à 18h	25/06/2018	8/06/2018

• Situation sur la mise en œuvre du programme LEADER au niveau régional

Lorraine CHENOT invite l'Autorité de gestion à apporter des précisions sur les perspectives de déblocage de la situation sur les engagements juridiques et les paiements, précisant les graves difficultés rencontrées par les porteurs de projets aujourd'hui et l'horizon fuyant du calendrier. Les membres du Comité de programmation s'inquiètent en effet fortement des incidences de cette situation sur la réalisation des projets, la situation financière dont plusieurs maîtres d'ouvrage font écho (clôture des comptes,) étant très préoccupante.

Sandrine GENEST et Natacha SALLES font part de la situation tant nationale que régionale au niveau du programme LEADER :

- au niveau national, moins de 75 000 € de crédits FEADER ont été payés sur la mesure 19.2 ;
- au niveau régional, la livraison des outils va se déployer de mars à juin, GAL par GAL. Le GAL Ardèche³ ayant été GAL pilote pour tester l'outil Sharepoint, il sera parmi les premiers à être livré. Cela devrait permettre d'envisager des premiers paiements à la fin du 1^{er} semestre.

4) Décisions

- **Report d'un dossier**

Le dossier « Consolidation du réseau Passerelles Patrimoines dans une configuration territoriale élargie (2018) » déposé par l'Agence Départementale du Tourisme a été auditionné le 8 février 2018. Les éléments fournis en amont de l'audition et lors de l'audition ne permettent pas à ce stade d'étudier correctement certains critères de sélection.

Afin d'étudier ce dossier de façon optimale, le Comité de programmation propose de reporter son examen au prochain Comité afin de permettre à l'ADT de mieux argumenter sur les 3 points suivants :

- justification de l'atteinte des objectifs annoncés pour le financement LEADER 2017,
- aspect innovant pour l'année 2018,
- stratégie concrète pour atteindre un équilibre économique post-LEADER.

L'équipe technique sera en appui de l'ADT pour développer cet argumentaire.

- Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
1	1	Etude de formes urbaines innovantes	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	5 000,00 €	4 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, les membres souhaitent que le stage permette notamment de valoriser les projets soutenus dans le cadre de l'axe « Urbanisme » du programme LEADER. 13 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Dominique ALLIX, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i>
1	4	Ateliers pédagogiques "hors les murs" / partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	39 000,00 €	24 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, plusieurs membres témoignent de la richesse et de l'ouverture de perspectives qu'apportent ces ateliers pédagogiques hors les murs pour le territoire. Il est précisé que les écoles participent également financièrement à la réalisation des ateliers « hors les murs ». 12 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme et 1 membre s'abstient. <i>Lorraine CHENOT et Dominique ALLIX, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i> Projet coup de cœur du Comité de programmation.
1	4	VIL'LAB : Laboratoire pluridisciplinaire dans les villages de caractère de l'Ardèche	CAUE de l'Ardèche	90 000,00 €	30 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, des précisions sont apportées sur les profils des étudiants et sur le lien avec les professionnels du territoire (ADT, CAUE, CERMOSEM, architectes/urbanistes locaux). 14 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme et 1 membre s'abstient. Projet coup de cœur du Comité de programmation.
2	2	Animation de la filière bois pour favoriser l'utilisation du bois local (2018)	FIBOIS Ardèche Drôme	36 542,06 €	23 200,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, 15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.

2	2	Etude d'opportunité d'un nouvel abattoir	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	42 174,00 €	21 087,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent la pertinence de LEADER pour soutenir l'étude d'opportunité d'un futur équipement structurant pour le territoire, sur une filière économique locale. Ils font part de l'intérêt de prendre en compte en phase d'opportunité tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en considération le bien-être animal (abattoir ambulancier, transport, ...), - étudier toutes les hypothèses afin de pouvoir défendre, expliquer par la suite les choix qui auront été faits, - impliquer les collectivités afin de garantir la viabilité du fonctionnement futur de l'abattoir, - étudier les synergies avec les dynamiques voisines (Aubenas, Drôme, Haute-Loire,...). <p>14 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Alain SALLIER, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la CAPCA, ne prend pas part au débat.</i></p>
3	4	Programme d'animations 2018 du label Geopark mondial UNESCO	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	16 000,00 €	11 000,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, 13 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Dominique ALLIX, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i></p>
3	6	Animation et actions Bistrots de Pays - 2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	80 778,90 €	64 623,12 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'importance de cette dynamique et son caractère exemplaire reconnu au niveau national. Il est rappelé qu'une animation de proximité n'est plus assurée en Centre Ardèche, ce que déplorent certains membres.</p> <p>13 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Pierre CHAPUIS, Edmond FARGIER et Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au débat.</i></p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p>
5	1	Appui à l'émergence de communauté d'utilisateurs d'espaces de travail partagé et constitution d'un réseau de	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	51 756,85 €	32 000,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'importance de poursuivre cette dynamique, tout en veillant à mieux rendre compte pour tous des résultats (illustrer concrètement) et à faire émerger une</p>

		professionnels - 2018				gouvernance partagée. 11 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme et 1 membre s'abstient. <i>Pierre CHAPUIS, Edmond FARGIER et Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au débat.</i>
5	1	Espace de coworking aux Vans	Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes	20 000,00 €	12 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, les membres sont réservés quant à l'intégration du projet dans la stratégie du programme. Afin que le projet constitue un véritable espace de travail partagé et collaboratif au sens de la stratégie LEADER (et pas seulement un Pôle de services), la Communauté de communes est invitée à poursuivre ce projet, en impliquant les futurs usagers à la conception, l'aménagement et le fonctionnement du futur espace. C'est sur la base de ces apports complémentaires que les membres étudieront l'opération en phase de sélection. 7 membres s'accordent sur cette proposition, 4 s'abstiennent et 3 votent contre. Projet coup de cœur du Comité de programmation.
7	1	Soutien préparatoire aux projets de coopération	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	5 000,00 €	4 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt de ce soutien préparatoire et rappellent la nécessité que ses règles d'utilisation soient précisées. 11 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Dominique ALLIX, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i>

De manière plus générale, les membres souhaitent que le Comité de programmation puisse suivre la prise en compte et les avancées des points de vigilance émis à l'issue des auditions et dans la grille de sélection.

- Projets proposés à la sélection

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Coût total	FEADER programmé
2	1	Amélioration des connaissances sur les populations de pins de Salzmann	Office National des Forêts	19	33 441,51 €	21 402,56 €
2	2	Animation de la filière bois pour favoriser l'utilisation du bois local (2018)	FIBOIS Ardèche Drôme	23	36 542,06 €	23 200,00 €
2	2	Identification de la viande d'Agneau de l'Ardèche	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	26	51 505,07 €	32 963,24 €
3	2	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - Mobilisation des entreprises en Centre Ardèche	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	28	68 118,00 €	12 506,00 €
3	6	Animation et actions Bistrots de Pays - 2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	27	80 778,90 €	64 623,12 €
4	3	Animation de l'Ecole de Projets EVEIL - Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales	Association Montagne Emploi SUD (AMESUD)	18	101 087,55 €	32 763,04 €
4	4	Renforcer les collaborations entre les entreprises et l'enseignement supérieur et la recherche et développer des approches pédagogiques innovantes	Maison de l'Emploi et de la Formation	24	115 969,00 €	59 724,00 €
5	1	Appui à l'émergence de communauté d'usagers d'espaces de travail partagé et constitution d'un réseau de professionnels - 2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	19	51 627,50 €	32 000,00 €
5	1	Développement d'une filière audiovisuelle et industrie créative	Village documentaire de Lussas	26	98 737,97 €	46 123,40 €
6	3	Développer l'interculturalité, la mobilité internationale et européenne des jeunes ardéchois et soutenir les acteurs de jeunesse dans les projets de mobilité	CRIJ Rhône-Alpes	22	40 532,02 €	17 425,61 €
6	4	Projet de recherche et de formation des ardéchois sur le lien homme/nature	Le MAT Ardèche	28	59 023,87 €	35 000,00 €
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						377 730,97 €



Les membres valident les projets ci-dessus proposés à la sélection.

Il est précisé que 5 des 10 projets sélectionnés sont soutenus par LEADER et le programme AJIR (PIA jeunesse).

- **Projets proposés à la programmation**

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Rappel de la note	Coût total	FEADER programmé
1 4	Expérimentation autopartage à Beaumont	Communauté de communes du Pays Beaume Drobie	33	25 930,00 €	2 093,00 €
2 1	Développement d'une filière bois éthique et de proximité	Collectif Bois 07	27	46 169,71 €	21 169,69 €
3 1	Amorçage d'un pôle des métiers d'art - 2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	25	54 352,00 €	23 000,00 €
3 4	Actions de développement du Geopark	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	25	37 669,80 €	29 969,80 €
3 5	Productions des œuvres du parcours artistique Le Partage des Eaux	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	25	777 500,00 €	328 750,00 €
3 6	Animation et actions Bistrots de Pays - 2017	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	27	67 458,28 €	48 952,10 €
4 1	Mise en œuvre de l'Atelier des Projets - année 2018	Site de proximité Centre Ardèche	27	51 015,05 €	36 730,84 €
4 2	Mise en œuvre de la démarche de Construction d'Offres d'Activités - année 2018	Site de proximité Centre Ardèche	25	64 723,56 €	46 600,96 €
4 3	Animation d'un pôle ressource Economie sociale et solidaire - 2017	Association Montagne Emploi SUD (AMESUD)	25	65 526,00 €	36 418,42 €
5 1	Développement d'une filière audiovisuelle et industrie créative	Village documentaire de Lussas	28	51 282,09 €	24 554,76 €
6 4	Développement du réseau Passerelles Patrimoines	Agence de Développement Touristique de l'Ardèche	26	101 059,55 €	51 500,00 €
Total FEADER programmé (voir maquette financière)					677 609,01 €

Les membres valident les 10 projets ci-dessus présentés en programmation. Les montants FEADER proposés pourront évoluer de façon marginale suite à leur saisie dans l'outil OSIRIS (en attente à ce jour). L'ensemble de ces dossiers, bien que programmés, ne peuvent donc être engagés juridiquement (décision attributive de subvention), ni payés.

Le projet « L'Enclos, un projet d'espace public partagé pour Lanas » porté par la Commune de Lanas ne peut être



programmé. A ce stade, l'instruction de la régularité de la procédure de la commande publique n'a pas permis de déboucher sur un avis partagé entre l'Autorité de gestion et le GAL. Le Comité de programmation déplore ainsi :

- l'absence de règles précises au moment où le dossier a été déposé,
- le manque d'appui/conseil de la part de l'Autorité de gestion sur l'application des procédures d'instruction, en vue de solutionner de manière constructive et sécurisée l'instruction des dossiers.

En conclusion, le Comité de programmation souhaite que les échanges avec l'Autorité de gestion soient poursuivis afin de dégager une solution positive pour le territoire et ce projet exemplaire pour les membres du Comité de programmation.

- **Appel à projets « 6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes »**

L'appel à projets ayant été validé par l'Autorité de gestion le 1^{er} mars, et par l'atelier « Jeunesse et gouvernance » le 6 mars 2018, **les membres valident à l'unanimité sa version définitive remise en séance ainsi que son calendrier.**

Il est précisé que compte tenu de la charge de travail du service LEADER à venir sur les engagements et les premiers paiements, le 2nd trimestre sera prioritairement consacrée à la vérification par l'atelier « jeunesse et gouvernance » de l'adéquation des projets avec la stratégie du GAL. La vérification de l'éligibilité et de la légalité de l'aide FEADER interviendra dans un second temps.

Les membres du Comité de programmation comme Julien SUEUR et Emma LESEC souhaitent que des jeunes du Centre Ardèche puissent être mobilisés par les élus, les réseaux, et les professionnels de la jeunesse afin de rejoindre l'atelier « Gouvernance et jeunesse » et la nouvelle phase qui démarre aujourd'hui avec le lancement de l'appel à projets.



- **Gouvernance jeunesse du GAL : annexe au règlement intérieur du GAL (chapitre V)**

L'instance de la gouvernance jeunesse du GAL est l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » du GAL, animé par le GAL, et composé de jeunes de 13 à 30 ans du territoire LEADER vivant sur ce territoire au moment de leur participation.

Des professionnels de la jeunesse participent aussi à ces ateliers, afin d'être en capacité de mobiliser de nouveaux jeunes et d'être en appui ensuite auprès de ceux qui souhaitent participer au programme LEADER.

Compte tenu de son public, la composition de l'atelier n'est pas stable dans le temps, les jeunes pouvant s'y mobiliser ponctuellement ou dans la durée. *Concernant l'appel à projets « 6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes » :*

Les jeunes de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » du GAL sont garants du respect de l'appel à projets, et notamment de la non-discrimination des demandeurs à travers l'utilisation de la grille de sélection de manière transparente.

Chaque atelier « Jeunesse et Gouvernance » prenant des décisions sur l'appel à projets « 6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes » donne lieu à :

- 1) Une feuille d'émargement signée par chaque participant et où chaque jeune s'engage à respecter la confidentialité des échanges, des documents remis et à œuvrer pour l'intérêt général du territoire LEADER ;
- 2) Un relevé de décisions qui précise :
 - Les règles de prise de décisions s'appliquant à la séance (unanimité, majorité, ...)
 - La note attribuée à chaque dossier, et par conséquent les projets proposés à la sélection.

Afin que le relevé de décisions de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » puisse être valide, au moins 4 jeunes de 13 à 30 ans doivent avoir pris part aux décisions (soit une taille de groupe proche de celle des auditions).

- **Modification de la convention Région / GAL / ASP / PNR**

- *Composition du Comité de programmation (annexe 3) :*

Les membres du Comité actent à l'unanimité le renouvellement de 4 membres du Syndicat mixte du Centre Ardèche, et la démission de 5 membres privés. Ils actent également l'exclusion de Corinne LARCHER qui ne siège plus depuis mars 2016 et ne répond ni aux critères du règlement intérieur ni aux sollicitations du GAL (courrier, téléphone,...).

La composition suivante du Comité de programmation est validée à l'unanimité. L'annexe 3 de la convention ainsi modifiée sera notifiée à la Région par courrier.



Membres publics				Membres privés			
	<u>Structures</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>		<u>Sièges</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Lorraine CHENOT, Présidente de la structure porteuse	Agnès HOCQUET	1	Conseils Locaux de Développement	Marcel HUDELOT (Vice-président)	Renzo CATTANEO
2		Marc CHAMPEL	Dominique ALLIX	2	Initiative 26.07 / Plateforme Initiative Ardèche méridionale	Michel CAHEN	Alain CHARROUD
3			Alain GIBERT	3	Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne	Gaston JAMBOIS	Jean-Louis TESTUD
4	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	Edmond FARGIER	Pierre CHAPUIS	4	Agri Bio Ardèche / Chambre d'Agriculture	Lynda BOUET	Christel CESANA
5		Georges FANGIER (Vice-président)	Joël FOURNIER	5	Gérant SARL Terre Adélice / Association AMESUD	Bertrand ROUSSELLE	Nicole KOPP
6		Pascal WALDSCHMIDT	Hervé OZIL	6	Expert en formation / CIDFF-MIFE Ardèche	Frédéric GOLBERG	
7	Syndicat Mixte Centre Ardèche	Roland ROUCAUTE	Jacques MERCHAT	7	Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art	Laurence JULLIAN	Hubert-Marie PITEUX
8		Alain SALLIER (Vice-président)	Jean-Luc BOULON	8	Association Mézenc-Gerbier / Association l'Enfant bleue	Dimitri BRUN	Delphine HERRMANN
9		Dominique COUTURIER	Patrick PRIEZ	9	Expert en géographie / Expert en économie culturelle		
10	Communautés de communes	Catherine FAURE	Jacky CHOSSON	10	Mémoire d'Ardèche et Temps Présent / Fondation du patrimoine	Pierre LADET (Vice-président)	Frank DE PIERREFEU
11		Robert VIELFAURE	Jean-Paul ROUX	11	Experte en sciences de l'éducation / Association SOS Racisme		
<i>Invités</i> : Sandrine GENEST (élue régionale représentant l'autorité de gestion), Agence de Services et de Paiement, Préfet, élu départemental				12	Collectif Pétale 07 / collectif économique des commerçants de Saint-Agrève	Marie SIMON (Vice-présidente)	
				13	Association Savoirs de Terroirs / Collectif les Atypiks	Bertrand ROYER	Lisa GIMENEZ
Total : 24 sièges							

Afin de renouveler les sièges vacants, les propositions suivantes sont validées à l'unanimité :

- Autoriser des entrées au sein du GAL comme prévu dans le règlement intérieur et voir si des membres du GAL souhaitent intégrer le Comité (dont les jeunes)
- Jeunes : activer les réseaux de jeunes et de jeunes professionnels et a minima intégrer 1 jeune titulaire et 2 jeunes suppléants au Comité de programmation
- Avoir une vigilance sur la diversité géographique (Centre et Sud) et la diversité d'origine et de thématique
- S'assurer de la motivation et de l'intérêt de chaque nouveau membre à parler au nom du territoire et non en son nom propre : remise d'une lettre d'engagement comme en 2015 (motivation à siéger et signature d'engagements) et audition éventuelle.

Chaque membre du Comité de programmation est donc invité à identifier des personnes qui pourraient être intéressées à siéger et répondraient aux critères.

L'exécutif est en charge d'organiser le renouvellement et de proposer une nouvelle composition au Comité de programmation du 5 juillet 2018

– *Eléments financiers du GAL (annexe 2 ; ci-jointe)*

Afin de faire coïncider la maquette financière du GAL avec l'état d'avancement financier, **le Comité de programmation valide à l'unanimité la modification de l'annexe 2 à la convention** comme suit (article 2.1) :

Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche- action (n°)	Total des paiements prévus 2014-2023		
		Feader	Total contrepartie publique nationale (à titre indicatif)	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
19.2 : Mise en œuvre de la stratégie	1	813 963 €	203 491 €	1 017 454 €
	2	646 576 €	161 644 €	808 220 €
	3	1 572 621 €	393 155 €	1 965 776 €
	4	461 161 €	115 290 €	576 451 €
	5	308 800 €	77 200 €	386 000 €
	6	549 500 €	137 375 €	686 875 €
Sous-total 19.2		4 352 621 €	1 088 155 €	5 440 776 €
19.3 : Coopération	7	61 579 €	15 395 €	76 974 €
19.4 : Animation et frais de fonctionnement	8	900 000 €	225 000 €	1 125 000 €
TOTAL PROGRAMME		5 314 200 €	1 328 550 €	6 642 750 €

Le pourcentage de montant FEADER transféré entre fiches-actions s'élève à 8,26 %. Ce taux étant inférieur à 30% du montant total de la maquette financière FEADER du GAL, cette modification de l'article 2.1 de l'annexe 2 de la convention du GAL sera notifiée à la Région par courrier.

- **Validation du rapport d'activités 2017 du GAL et des orientations 2018 du GAL**

Le rapport d'activités 2017 du GAL est validé à l'unanimité, ainsi que les orientations 2018 qui serviront de feuille de route pour l'année en cours.

- **Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 11 décembre 2017**

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

5) Coopération avec d'autres territoires LEADER

- **Avancées sur le projet avec le Val di Susa en Italie**

Le projet avec le Val di Susa continue à se préciser. Prochaine étape : la venue des Italiens en avril.

- **Retour sur l'atelier « coopérer avec d'autres territoires LEADER » du 26 février**

5 envies de coopération ont été déposées suite au recensement des envies de coopération lancé en décembre 2017 : l'atelier a décidé de proposer aux différents porteurs d'idées de poursuivre dans la formalisation de tous ces projets, afin d'augmenter les chances d'en voir aboutir dès 2019.

En ce qui concerne les projets déjà déposés, les décisions suivantes ont été prises :

- Saisonnalité : à orienter prioritairement vers d'autres pistes de financement ; LEADER pourra être mobilisé en dernier lieu ;
- Jura Souabe : le porteur ardéchois n'a pas fait part de ses nouvelles intentions formellement ; l'atelier souhaite ne pas être pro-actif sur ce projet et veiller à un équilibre entre les sujets et la typologie de maîtres d'ouvrage.

La séance est close à 20h45.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³

